

**Concertation Parc du Vallon – 2<sup>ème</sup> phase  
2006 - 2010**

**COMPTE-RENDUS  
DES ATELIERS 1 à 5  
ET DE L'ATELIER DE RESTITUTION**

## Concertation Parc du Vallon – 2<sup>ème</sup> phase

---

### ATELIER 1 du 19/03/2008

### THEME : LES ENTREES ET LES CHEMINEMENTS

#### Synthèse des échanges

(NB : les tirets correspondent aux questions posées lors de l'atelier, et les flèches aux réponses apportées)

#### 1/ LES ENTREES

- L'ancien chemin qui remontait de Vaise était très accessible avant le remblaiement.
- Quid de l'accessibilité pour les personnes aveugles ?
  - Ilex va étudier la question (nécessité de bornes, ...)
- Au nord du Vallon, il y a des noisetiers de Byzance, sont-ils conservés ?
  - Les noisetiers se trouvent à l'emplacement du tracé de l'avenue est-ouest.
- Où se situe la « sortie » du ruisseau ?
  - Le ruisseau est visible à partir du terrain de pétanque. Proposition de le remettre à l'air libre à la source. Le Service de la Direction de l'eau regarde les possibilités.
- Les habitants font part de leur satisfaction pour avoir retenu l'idée d'une promenade haute. Mais à la place des jets d'eau prévus initialement, que va-t-il y avoir ?
  - Cette question sera abordée au prochain atelier
  - Par ailleurs, il existe une hypothèse d'implantation d'équipements publics (matérialisés sur le plan général d'ILEX par des rectangles jaunes).
- Concernant les différentes entrées nord, celles qui ne sont pas accessibles à tous, une signalétique est-elle prévue ?
  - On peut prévoir un balisage en fonction des pentes (difficultés ou non).
- Quid de la maison des Sœurs au 500 ? Que réalise-t-on à cet emplacement ?
  - Ceci relève de la réflexion en termes d'aménagement urbain, et fera donc partie d'autres projets.
- Concernant l'entrée sud, l'escalier actuel qui mène de Vaise au quartier du Château reste-t-il ?
  - Ilex souhaite maintenir cet escalier qui restera à sa place et qui sera réhabilité.

- Pour l'entrée sud, il est prévu des pentes douces mais aussi des escaliers. Pourquoi ?
  - Car il y a un dénivelé très important. Si on veut respecter les normes PMR, il faut réaliser des pentes douces à 4%, en lacets. Ces rampes peuvent être réalisées en terrassant la balme ou en implantant des passerelles. Les deux solutions sont difficiles à réaliser techniquement et financièrement.
  
- Dans le plan présenté, l'immeuble Saint Simon ne figure plus. Y-a-t-il d'autres choses qui sont amenées à disparaître ? Que devient le carrefour de la rue Diebold et du boulevard de La Duchère ? Réalisera-t-on un rond point à cet emplacement ?
  - A priori on ne réalise pas de rond-point quand on cherche à favoriser le piéton (en élargissant les trottoirs, etc.). On fait de moins en moins de ronds-points en ville, mais la question sera posée à la direction de la voirie.
  
- Il faudrait réaliser une étude de voirie ?
  - Ilex a déjà proposé d'élargir le trottoir amont. Ce travail reste à affiner. L'idée est d'avoir un boulevard (de La Duchère) à seulement 2 voies.
  - Accès ouest, du côté d'Ecully : Ilex propose l'ouverture d'un accès piétons (qui est aujourd'hui fermé).

#### Présentation d'exemples de clôtures :

Les clôtures permettent de matérialiser les entrées.

- Dans la phase d'étude de concertation, il a été décidé que le parc ne serait pas clôturé ? Les entrées ne peuvent-elles pas être marquées par du mobilier ou un éclairage particulier ?
  - Cela suffit-il ou bien faut-il autre chose ?
  - Les clôtures du Vinatier n'empêchent pas d'entrer dans l'enceinte, mais c'est joli et « léger » avec une référence végétale.

## **2/ LES CHEMINEMENTS**

### **Hiérarchie des chemins par la largeur**

3 propositions :

- cheminements à 3 mètres : chemins principaux
- cheminements à 1,6 mètre : chemins secondaires
- cheminements à 1,20 mètre : sentiers

### **Matériaux des chemins**

L'enrobé des chemins avec bordures fait trop références aux routes. Le matériau des chemins sera clair, sans bordure et en légère surélévation pour évacuer les eaux pluviales. De plus, un sol de couleur claire permet une économie d'énergie et un confort visuel grâce à la clarté des matériaux.

Présentation des différents matériaux pouvant être utilisés :

- béton désactivé : très confortable
- pavés tressés : entrées principales du parc (en liaison avec la Ville). Matériau pouvant être utilisé pour certaines entrées afin de « typer » le parc et d'en faire des accroches sur les quartiers
- dalles joints en herbe : pour les cheminements moins importants. Ambiance très végétale
- chemins sablés : particules très fines. Par contre ce matériau ne convient pas aux chemins en pentes

- copeaux de bois : plus pour laisser une « trace ». Empêchent les chemins boueux
  - platelage en bois : plutôt si on a des passerelles.
- Les habitants attirent l'attention sur la nature des matériaux utilisés. En effet, ils demandent qu'il soit veillé que ces derniers ne soient pas glissants par temps pluvieux ou froid, et que ces espaces ne deviennent pas de vraies « patinoires ».
- L'effet plus ou moins glissant dépend du granulat. Le béton est traité (désactivé ou sablé) pour ne pas glisser.
- Les morceaux de bois glissent aussi.
- Non, pas s'ils sont rainurés.
- Il y a un intérêt à avoir différents types de sols pour créer différentes ambiances. Mais il faudra bien prévoir l'entretien, et qu'il y en ait le moins possible !
- Il faut plusieurs revêtements possibles afin d'exprimer les différentes ambiances
- Attention à l'inaccessibilité des pavés aux personnes handicapées (cf. les berges du Rhône où ils ont été retirés), idem pour les joints qui font sauter les fauteuils.
- Quels accès prévoit-on pour les véhicules de secours, d'entretien et de service ?
- Pour éviter l'accès aux véhicules, se pose la question des clôtures. Faut-il des chicane, des dispositifs spécifiques ?
- Il existe aujourd'hui des places de stationnement pour les voitures des participants aux concours organisés par les boulistes. Vont-elles être maintenues ?
- Les invariants pour l'aménagement du parc comprenaient l'interdiction d'accès aux véhicules motorisés. Il n'y aura donc pas de voitures dans le parc, ni de dépose-minute possible.
  - La question du stationnement sera abordée dans le projet de manière plus globale. Il est à rappeler qu'il y aura des places de stationnement le long du boulevard.
- Où sera relocalisée la pétanque ?
- Le terrain actuel sera supprimé. Proposition de relocalisation à l'emplacement de l'ancienne station service. Cette question sera abordée lors de l'atelier consacré aux jeux.
- L'escalier situé vers le terrain de boule sera-t-il maintenu ?
- Oui. Il sera réhabilité pour s'intégrer (esthétiquement) au parc.

Prochain atelier le **mardi 6 mai 2008**

A 18h30

A la Mission Lyon La Duchère (227 avenue du Plateau – 69009 Lyon)

A l'ordre du jour :

- restitution de l'atelier 1

- atelier 2 : éclairage. Présentation des propositions d'Ilex et recueil des avis et propositions des habitants

## Concertation Parc du Vallon – 2<sup>ème</sup> phase

---

### ATELIER 2 du 06/05/2008 THEME : L'ECLAIRAGE

(NB : les tirets correspondent aux questions posées lors de l'atelier, et les flèches aux réponses apportées)

#### 1/ Restitution de l'atelier 1 (19/03) : entrées et cheminements

Présentation des modifications apportées par l'agence Ilex suite à l'atelier du 19 mars 2008 :

**Entrée principale sur le boulevard de La Sauvegarde :** La promenade haute sera située entre le parc et le talus planté de platanes.

Il y aura une petite « placette » à l'angle des deux boulevards (Sauvegarde et Duchère) avec maintien des platanes 6 mètres en contrebas.

En tout, ce sont 6 entrées qui sont prévues au nord du Vallon, ce qui permet une grande facilité pour accéder au parc tout autour du boulevard de La sauvegarde.

Dans le Vallon « jardiné », il aura plusieurs terrasses séparées par des talus plantés mais permettant tout de même d'installer des jeux, des bancs etc.

**Entrée sud :** si on souhaitait être à 4% sur les 10 mètres de dénivelé, il faudrait réaliser 600 mètres de passerelles en zigzag entre les escaliers et le boulevard de La Duchère. L'autre solution proposée par Ilex (l'étude de faisabilité est en cours) est de réaliser 2 passerelles en zigzag : une vers l'escalier, l'autre au niveau du boulevard et de relier les deux par un lacet. L'intérêt est de réaliser une alternative aux escaliers même si ce n'est pas aux normes handicapés (rappel : le boulevard de La Duchère est à 10%). L'agence Ilex rappelle qu'elle s'est engagée à aller jusqu'au bout de la démarche d'accessibilité de l'ensemble du parc.

**Matérialisation des entrées :** installation en quinconce d'éléments de clôtures pour éviter l'accès aux véhicules motorisés : module avec un élément de signalétique, un éclairage et une plantation type avec affichage du règlement du parc. Possibilité de portails pivotants, position ouverte ou fermée pour permettre l'accès au parc des véhicules de service.

Ce petit élément n'est par forcément une clôture mais une matérialisation des entrées.

Concernant l'accessibilité aux malvoyants, une des réponses serait le traitement au sol des entrées. Idée de serrurerie avec une ligne graphique en référence au végétal.

Pour les entrées comportant des pentes fortes, des matériaux rugueux pourraient être utilisés pour signaler une accessibilité moindre.

Pour les entrées accessibles aux PMR, ce sont plutôt des matériaux lisses qui pourraient être privilégiés.

Idée de marquer les entrées avec une essence d'arbre à fleurs : cerisiers. Idée de réintroduire l'eau dès l'entrée du parc. A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, les jets d'eau proposés à

l'entrée nord du parc n'ont pas emporté l'adhésion de tous. Ilex propose donc un nouveau traitement : un mur, rideau d'eau, celle-ci serait recueillie dans un canal coulant dans le parc. La source pourrait être de l'eau potable (et non celle du ruisseau).

- Concernant le traitement des cheminements, les terrasses du Château sont-elles réintégrées au parc ?

- Oui, elles font partie de l'itinéraire à emprunter pour descendre à Vaise.

- Les jardins sont-ils conservés ?

- Oui.

- Le GTI pense que la démolition de l'immeuble du 21/23 boulevard de La Duchère n'est pas une priorité dans l'état actuel du projet et que l'on peut prévoir une entrée sud située au dessus de l'immeuble. Les autres entrées du parc étant accessibles aux PMR, ce n'est pas une nécessité de rechercher l'accessibilité pour cette entrée sud.

- Il est précisé qu'il n'existe pas de liaison entre Vaise et La Duchère pour les PMR.
- La SERL précise que le devenir de l'immeuble au 21/23 boulevard de La Duchère fait partie d'un projet global et qu'il est judicieux de réfléchir sur la signification de cette entrée. Il n'y a aujourd'hui aucune position définitive, mais la réflexion globale est en cours.

- Pourquoi n'y-a-t-il pas de respect des entrées traditionnelles ?

- Les entrées traditionnelles sont respectées, mais on recherche l'accessibilité par le bas. L'étude des sols définira les choix, de plus il y a une enveloppe budgétaire à respecter. Le Grand Lyon travaille actuellement sur l'état des sols.

- Ces études menées notamment sur l'état des sols sont-elles payantes ?

- Oui, mais elles sont nécessaires et prévues dans le budget global d'aménagement du parc.

- Pourquoi ne pas installer un système d'escalator rampe (comme celui de la gare de la Part-Dieu) ?

- Car ça ne fonctionne pas très bien en extérieur.

- Aujourd'hui cette entrée sud est un « non lieu », il n'y a pas de cheminement, pas d'intérêt. On est donc en dehors d'une certaine réalité.

- La SERL rappelle que c'est un parc à l'échelle d'une ville et non d'un quartier. On doit donc y travailler et mener la réflexion aujourd'hui. Il y a des phases dans un projet mais on y a réfléchi maintenant pour avoir des idées.

- Lors du précédent atelier, il y avait été formulé l'engagement de fournir une maquette du projet.

- Aujourd'hui les techniciens sont en attentes des études géotechniques. Dès le positionnement exact des digues, des éléments plus concrets pourront être fournis pour visualiser l'ensemble du parc remanié.

## **2/ Atelier 2 : éclairage. Synthèse des échanges. Présentation faite par Christine Badinier, Les Eclairagiste Associés (LEA)**

Un projet d'éclairage se situe dans un contexte environnemental à l'échelle de la planète. Il s'agit de bien gérer et de bien contrôler la lumière. L'idée dans ce projet est de créer une identité nocturne du parc qui aujourd'hui n'existe pas.

Il faut qualifier chaque cheminement en fonction de ses caractères et de son fonctionnement. Le parc est conçu dans la longueur, avec un lien fort entre La Duchère et Vaise. Ce lien

devient la colonne vertébrale lumineuse du parc. Il s'agit d'éclairer là où c'est nécessaire, depuis l'entrée sud jusqu'à l'entrée nord, voire l'avenue Ben Gourion.

Il est proposé différents masques d'éclairage pour le parc du Vallon : végétal, aquatique, animalier. Il y a tout un travail à mener au niveau graphique.

Le modèle de lumière proposé pour La Duchère est visible sur l'esplanade du Gros Caillou.

L'éclairagiste est d'ailleurs à disposition des habitants pour choisir une identité graphique et y travailler (notamment dans des ateliers de création qui existeraient à La Duchère ?).

Le même modèle de luminaire serait installé sur l'ensemble du parc afin d'obtenir une continuité, une identité.

**Les chemins de traverses** : toutes liaisons d'accroches entre La Duchère et Ecully. Un traitement spécifique est prévu. On pourrait travailler avec des produits nouveaux intégrant des technologies innovantes (diode électroluminescente). Plusieurs propositions de luminaires (répertoriées au salon de Francfort).

- Quelle est la hauteur des mâts ?

- 4 mètres de haut.

- Quel est le coût des technologies innovantes ?

- Le coût global de l'éclairage est budgété dans le budget global. Les diodes électroluminescentes sont plus onéreuses à l'achat, mais il y a moins de maintenance. Par contre, pour obtenir du flux lumineux, on consomme à l'identique.

On peut aussi baliser ces chemins avec des luminaires ponctuels, relativement bas, pouvant être intégrés dans des éléments architecturaux (murets, marches, garde-corps, etc.). En revanche, des discussions avec les services de la Ville qui seront en charge de la maintenance sont nécessaires avant le choix définitif.

- Attention un éclairage bas sera forcément dégradé.

- Pas forcément, il existe aujourd'hui du matériel très résistant pour ce type d'installation.

**Les entrées principales** : la mise en lumière de l'eau peut marquer une entrée. Sinon, ce peut être aussi la mise en valeur d'éléments urbains (sols, végétaux...). On peut créer une rupture avec différentes couleurs pour marquer un lieu.

**Les entrées secondaires** : travail avec une lumière colorée avec un candélabre, un projecteur ou un élément de signalétique.

- La promenade haute n'apparaît jamais ?

- Ce lieu ne faisait pas partie du périmètre du concours. La promenade haute a été intégrée dans le périmètre du parc.

- Le chemin des tours, en dessous du boulevard, vers le Château, comment est-il traité ?

[NB : il faudrait donner des noms aux chemins pour se repérer].

- Il sera traité dans le projet.

**Zones d'activités** : pas d'éclairage pour les jeux d'enfants. Il y a un intérêt à éclairer les jeux de boules et de pétanque. Il s'agit de choisir entre un éclairage fonctionnel ou plus festif (esprit guinguette).

Le ruisseau n'est pas éclairé. C'est la lumière réfléchiée par l'eau qui crée l'animation lumineuse du ruisseau.

Des événements lumières peuvent se créer, notamment au niveau des digues ou de la roue. Possibilités de projections de couleurs au sol.

Le bas du Vallon peut avoir une mise en lumière « dramatique » : éclairer des rochers, les chutes d'eau... (mais pas d'éclairage tout la nuit).

Le parc s'inscrit dans un projet global d'éclairage sur l'ensemble du quartier (fait par LEA). Le parc va se poursuivre et s'accrocher par la lumière à l'avenue est/ouest et tout autour du fort via la piste cyclable qui devient une accroche lumière du parc.

L'éclairage se fera avec une lumière de qualité qui rend leurs couleurs aux objets éclairés. Mise en lumière de façon non déformée.

Il y a un ciel nocturne à protéger, un patrimoine paysager et une animalité à respecter. Il y aura une chronologie nocturne avec des choses qui s'éteignent au fur et à mesure.

Une lumière se caractérise par sa température de couleur : teintes chaudes ou froides. Moins le lieu est éclairé, plus les teintes sont chaudes. Les teintes froides sont plus agréables quand il y a beaucoup d'éclairage.

- Sur la colonne vertébrale, il n'y a qu'une seule proposition de candélabre ?

- Non. L'équipe est partie sur ce luminaire car il s'adapte au parc et crée une identité. Ce type de candélabre est visible sur l'esplanade du Gros Caillou et le mât a une hauteur de 4,5m. on peut travailler sur la crosse pour atténuer l'effet de « croix ».

- Il est émis le souhait d'avoir le temps d'aller voir ces candélabres.

- A l'échelle du projet, il y a du temps. Rien n'est figé, nous sommes en concertation. Il y a toujours des possibilités, jamais une seule solution.

Monsieur Claisse alerte sur le fait que l'esplanade du Gros Caillou n'est pas finie, donc l'éclairage n'est pas dans sa mise en scène et il manque la partie végétale. Il s'insère très bien sur l'esplanade et les témoignages des habitants sont positifs (« c'est joli », « bon rendu de jour car il y a un impact visuel et s'irise au soleil », etc.).

L'agence LEA rappelle que c'est un luminaire qui n'est pas neutre, il a un impact très fort sur le projet ; il ne laisse pas indifférent.

- il faudrait avoir une cohérence, une unité entre les clôtures et les luminaires. Doivent-ils être sur mâts ?

- Non, il y a d'autres potences possibles. Dans le catalogue du fournisseur, il y a d'autres modèles.

Monsieur Claisse rappelle que le service éclairage ne souhaitera pas démultiplier les modèles car il y a un vrai souhait d'homogénéité avec une identité d'agglomération. Il y a un enjeu d'harmonie et d'économies d'échelle sur le territoire.

- Les installations électriques vont nécessiter de creuser beaucoup de tranchées dans le parc ?

- Les travaux de terrassement du parc seront couplés avec la réalisation des tranchées.

- Il faudra faire attention aux arbres.

- Le but recherché par Ilex est de protéger ceux que l'on garde, leurs parties aériennes et leurs racines.

- Impression de beaucoup d'éclairage, de débauche de lumière, comment réalise-t-on des économies d'énergie ?

- Avec la chronologie nocturne. Il n'y a pas dans ce projet de proposition de gradation car les résultats sont médiocres. Par contre, on pourra éteindre une lumière sur 2.

- Pourra-t-on conserver le côté « sauvage » pour certaines parties du parc ? Que tout ne soit pas jardiné ?

- Dans le projet proposé, certaines choses restent dans l'ombre. Tout n'est pas éclairé (comme par exemple les zones végétales). Par rapport à aujourd'hui, le parc sera plus naturel. On va aller vers des choses beaucoup plus naturelles au niveau du ressenti. Le parc fera une plus grande place au côté « sauvage ».
- Est-il prévu de restaurer le lavoir car il a une histoire (il date de 1661) ?
  - Oui. Illex y porte beaucoup d'intérêt depuis le début du projet. La question du lavoir sera abordée au cours de l'atelier sur les équipements et celui sur l'eau.
- Il faut prévoir des sentiers piétons et penser à faire une liaison entre le sentier pédestre à Balmont, le Plateau et le Vallon.
  - Illex va les repérer et voir comment s'appuyer dessus.
- Monsieur Chevalier rappelle qu'il existait une croix dans le parc du Vallon mais qu'elle a disparu. Elle avait été rapatriée à La Duchère en 1852 date à laquelle Vaise a été rattachée à la ville de Lyon.
- Monsieur Claisse rappelle l'importance de l'ouverture du parc entre La Duchère, Ecully et Vaise. Il y a un besoin de faire les études nécessaires pour savoir si c'est possible et à quel prix car cette ouverture est une question essentielle et un objectif, à terme, pour que ce parc soit approprié par un large public.

Prochain atelier le **mercredi 11 juin 2008**

A 18h30

A la Mission Lyon La Duchère (227 avenue du Plateau – 69009 Lyon)

A l'ordre du jour :

- restitution de l'atelier 2

- atelier 3 : jeux, activités et équipements techniques. Présentation des propositions d'Illex et recueil des avis et propositions des habitants

MISSION LYON LA DUCHERE  
227 avenue du plateau - 69009 LYON  
Tel 04.37.49.73.90 - Fax 04.37.49.74.00  
mduchere@glyon.org  
www.gpvlyonduchere.org

## Concertation Parc du Vallon – 2<sup>ème</sup> phase

---

### ATELIER 3 du 11/06/2008

### THEME : JEUX, ACTIVITES, EQUIPEMENTS TECHNIQUES

#### Intervenants :

Christine Badinier, éclairagiste, LEA  
Van Cheam-Leclerc, ILEX (représente Marine Rasclé)  
Isabelle Barone, directrice opérationnelle, Mission Lyon la Duchère  
Arnaud Bourrel, chef de projet, SERL  
Laurence Garnier, direction de l'Eau, Grand Lyon  
Gérard Claisse, adjoint au maire de Lyon et vice-président du Grand Lyon en charge de la démocratie participative et des relations aux citoyens  
Animation des débats : ELC2

(NB : les tirets correspondent aux questions posées lors de l'atelier, et les flèches aux réponses apportées)

#### 1/ Restitution de l'atelier 2 (06/05/08) : éclairage

Présentation par Christine Badinier des modifications apportées par LEA suite à l'atelier du 6 mai 2008 :

**La colonne vertébrale lumineuse :** Lors du dernier atelier, les habitants ont estimé que le mobilier d'éclairage proposé (les lampadaires) était trop fort dans sa forme, que les mats donnaient l'impression d'une croix. L'équipe a donc retravaillé une proposition dans un esprit plus végétal. Le luminaire proposé, plus fin dans sa forme, combine 3 éléments (qui proposent chacun des hauteurs, des couleurs et des inclinaisons variables). Cela offre de multiples possibilités pour que cet éclairage se fonde dans la végétation, tel des herbes, et s'adapte parfaitement au site. 400 façons de moduler les différents éléments au total !

- *Ce mobilier n'est-il pas plus fragile et sensible à la dégradation ?*

➤ C. Badinier : Non, ce mobilier n'est pas plus fragile que les mats installés sur l'esplanade du Gros Caillou, proposés lors du dernier atelier.

- *C'est intéressant, ce mobilier semble se fondre dans la nature.*

- *Pour ma part, je trouve que les lampadaires présentés lors du dernier atelier étaient plus beaux. Ces lampadaires ressemblent à ceux qui longent les autoroutes. Or on veut un éclairage discret.*

➤ C. Badinier : Les lanternes installées au Gros Caillou ont un impact visuel plus fort en journée. Le mobilier présenté aujourd'hui est plus fin. Cette nouvelle proposition de mobilier d'éclairage est plus discrète. C'est d'ailleurs là tout notre objectif en matière d'éclairage du parc. Au sommet, de la tige nous mettrions une lampe plus fine que ce qui est présenté aujourd'hui sur les images de référence.

- *Je maintiens que ce mobilier ne me semble pas du tout adapté à un parc. Il n'est ni joli ni décoratif.*

- *Moi je trouve que la 2<sup>e</sup> proposition se fond plus dans la végétation, comme des branches.*

- G. Claisse : *Mme Badinier, en tant qu'éclairagiste, pouvez-vous nous dire où vous en êtes dans votre réflexion ?*

➤ Je suis très partagée. Ma première proposition (les lanternes du Gros Caillou), c'est vraiment ce à quoi j'ai pensé tout de suite dans le cadre du marché de définition. Ça n'a jamais été un objet de débat entre Martine Rasclé et moi. Mais suite aux remarques des habitants, j'ai trouvé intéressant de me remettre en question. J'apprécie les deux types de mobilier. Martine Rasclé préfère pour sa part la deuxième proposition.

- G. Claisse : *Votre idée serait de mettre un mobilier équivalent également à l'extérieur du parc ?*

➤ C. Badinier : Oui, pour faire le lien avec le reste du quartier, j'aimerais retrouver ce mobilier sur les places ou les squares (le square Averroès en particulier). Mais ce n'est pas encore validé. Nous pourrions également utiliser ce mobilier pour toutes les accroches sur Ecully (mais cela reste à discuter avec la municipalité).

**Les chemins de traverse** : Pour éclairer le chemin des tours du Château, très fréquenté, LEA propose d'utiliser le même mobilier que celui qui sera choisi pour la colonne vertébrale lumineuse. Quant aux différents escaliers qui mènent au parc (de même que les chemins sur les digues), l'équipe suggère de les éclairer à partir des mains-courantes (comme c'est proposé sur la montée de la Grande Côte). Cela permet de ne pas avoir d'élément vertical qui casse la structure du parc. Ce système d'éclairage réfléchit la lumière sur le sol et éclaire le visage des passants par éclairage indirect.

**La ceinture du parc** : Pour mettre en valeur le parc depuis l'extérieur, LEA propose un éclairage avec des masques qui permettent d'orienter la lumière sur le parc en projetant un flux horizontal sur la végétation. Cet éclairage pourrait se retrouver également sur la montée des roches.

- *De nuit, l'éclairage des mains-courantes permettra-t-il de bien voir le chemin ?*

➤ C. Badinier : Oui, sans problème. L'équipe va aussi éclairer les entrées, la partie basse du parc, les aires de jeux, notamment le jeu de boules.

- *Dans le compte-rendu de l'atelier précédent il est question « des » terrasses du parc. L'ancienne terrasse du château de la Duchère va-t-elle rester occupée par les jardins familiaux ? Je trouve dommage de ne pas la valoriser car elle est merveilleuse avec un beau point de vue sur Vaise alors que ces jardins sont à mon sens inesthétiques.*

➤ I. Barone : Ces jardins familiaux seront conservés et font partie des usages du parc confortés. Je précise à ce titre qu'ils ne font pas partie du périmètre de travail d'Ilex. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut, d'une manière générale, valoriser les points de vue sur Vaise. C'est ce que propose Ilex (belvédère du Château) et le projet urbain sur d'autres secteurs.

➤ J. Maurice, service espaces verts Ville de Lyon : Il y a 14 jardins familiaux au total à cet endroit et qu'ils fonctionnent très bien.

## **2/ Atelier 3 : présentation par Van Cheam-Leclerc des propositions pour les jeux, activités et éléments techniques**

### **Diagnostic**

- Les jeux répertoriés dans le parc et le périmètre donné sont plutôt « classiques », sous-dimensionnés (secteur Sauvegarde), éparpillés et hétérogènes. Les aires du château-fort, de l'Araignée, du « chat qui dort », qui ont mal vieilli, font maintenant figure de vestiges ; parfois quelque jeux ont disparu.
- Des vestiges de bassins et les ruines de l'ancien lavoir illustrent d'anciens usages ou activités du parc. L'ancien lavoir est un monument patrimonial important à conserver, voire à réhabiliter.
- Des activités importantes comme le montrent les jardins potagers (3 zones principales), le jeu de boules et les jeux de pétanque qui font partie intégrantes du parc : elles animent le parc et le structurent.
- Le mobilier principal se résume à des bancs récemment renouvelés concentrés vers l'entrée principale (boulevard de la Sauvegarde).

### **Propositions d'Ilex**

Le Parc naturel est ponctué d'espaces permettant des activités de repos, de fête, de jeux, de pédagogie, dans les différentes ambiances du parc.

- Les activités existantes sont conservées (boules) ou remplacées (pétanque, jeux d'enfants, jeux de foot synthétique déplacé hors parc).
- La réhabilitation du lavoir permettrait de conserver le peu de vestiges patrimoniaux tout en conservant la mémoire des lieux (mise en valeur d'une activité passée, illustration historique du rattachement de La Duchère à Lyon).
- De nouveaux lieux sont créés : belvédères, terrasses successives, jeux pédagogiques, jardins d'eau et grand jeu d'aventure, belvédère du Château.
- Des banquettes linéaires (le long des terrasses), des gabions gradins, des murets bancs (promenade haute, aire de jeux) offrent de nombreuses possibilités pour se reposer. Des points d'eau (fontaines à boire) et des toilettes (sèches ou classiques à définir) apportent un mobilier essentiel au bon fonctionnement autour des pôles de jeux.

### **Des gammes de jeux ciblés et regroupés**

Selon les 3 ambiances (vallon jardiné, vallon champêtre, vallon romantique) qui s'identifient selon le relief et la pression urbaine, nous proposons trois principales zones de jeux :

#### **1- Des jeux pour les petits et famille dans le vallon jardiné (environnement très urbain)**

Dans la partie haute du vallon, 5 terrasses redessinées et affirmées proposent des aires de jeux polyvalents et permettent des activités libres. Volontairement dégagées, les terrasses offrent néanmoins la possibilité d'installer des jeux sur les pentes intermédiaires : toboggan sur 1m ou 2 de dénivelé, cabanes en bois sur pilotis pour passer d'une terrasse à l'autre, escalier-rondins en bois adaptés aux enfants etc.

#### **2 - Les jeux pédagogiques dans le vallon champêtre (ruisseau remis à l'air libre)**

La présence d'eau dans le Parc devient le thème des jeux pédagogiques liés à l'eau : vis à eau, noria, jeux d'équilibre, de traversée. Les jeux mettent en évidence l'utilité de l'eau et de l'énergie hydraulique. Les ouvrages hydrauliques liés à la rétention seront simples, visibles et bien sûr sans danger.

### **3 - Le grand jeu d'aventure dans le vallon romantique (sauvage et boisé)**

Le relief chahuté du parc et sa végétation offrent l'occasion rêvée d'implanter une grande structure qui trouve rarement sa place dans des aménagements urbains. Ces grands jeux permettent des activités physiques aux grands enfants qui ont dépassé l'âge des jeux plus modestes.

Les immenses tipis-toboggans de la clairière du Chat qui dort se mêlent aux silhouettes des arbres.

Quant au **jeu du Chat qui dort**, auquel les habitants semblent attachés, nous proposons d'en garder les éléments les plus symboliques et les moins dangereux en les considérant plus comme des souvenirs que comme des jeux puisqu'ils ne répondent pas aux normes de sécurité actuelles.

#### **Vers des nouvelles activités ?**

La préservation et l'affirmation des jardins potagers contribuent à entretenir le côté « jardiné du vallon » (jardins privés en fond de vallon, en terrasse ou au pied des résidences).

Les terrasses successives en partie haute peuvent être envisagées en jardins expérimentaux au service des groupes scolaires, du centre de loisirs ou même pour les habitants qui cherchent une activité de jardinage. Ces jardins peuvent se décliner en jardins thématiques, jardins botaniques, jardins pédagogiques...

Ces terrasses peuvent aussi accueillir des activités culturelles ou sportives : fêtes de la musique, fête des lumières, fête de quartier...

*- Le terrain de foot dans la partie centrale du vallon est très utilisé aujourd'hui. Disparaît-il dans votre projet ? Et les terrains de pétanque ?*

➤ I Barone : Il était difficile de laisser le terrain de foot tel quel dans le parc (avec les cages de but et l'enceinte grillagée). Mais on pourra toujours jouer au ballon dans la plaine centrale. Quant au terrain de foot proprement dit, nous ferons des propositions aux habitants pour le relocaliser ailleurs dans le quartier. Quant au terrain de pétanque, nous n'avons pas non plus encore décidé de sa relocalisation.

*- Comment faire pour que les voitures, les motos, les quads ne pénètrent pas dans le parc ? Certaines motos passent même par les escaliers !*

➤ I Barone : malgré beaucoup d'efforts en matière de sécurité, un certain nombre de véhicules entrent encore dans le parc aujourd'hui. Dans le projet d'aménagement du parc, nous étudions la faisabilité de chicanes qui permettront aux vélos et aux fauteuils roulants d'entrer mais qui seraient dissuasifs pour les motos. De même, il n'y aura plus la possibilité d'entrer pour les voitures.

*- Comment ferons-nous pour les véhicules quand le terrain de pétanque accueillera des concours ?*

➤ I Barone : La question du stationnement sera traitée, globalement, à l'échelle du projet urbain mais le principe acté est un parc sans voitures. Il s'agit de ne pénaliser personne mais de redéfinir la place des usages dans le sens de l'intérêt général.

➤ A. Bourrel : Chaque entrée de parc aura un système pour bloquer les véhicules à moteur. Les escaliers seront eux aussi identifiés comme une zone à équiper. Mais j'ajoute que notre souhait n'est pas de clôturer tout le parc. Il s'agit juste de le sécuriser.

*- Y aura-t-il des patrouilles de Police au moins au début ?*

➤ G. Claisse : Quand un parc est réaménagé et approprié par les habitants, où les pratiques se développent, c'est la régulation sociale qui l'emporte. Sur les Berges du Rhône, au parc de la Feyssine ou de Miribel Jonage, on constate que ces espaces sont très ouverts et pourtant cela se passe très bien.

- *La pratique du quad n'est-elle pas interdite en ville ?*

➤ Non, dès lors que le quad a une immatriculation.

- *Où installera-t-on les voitures des visiteurs qui viendront d'autres quartiers pour se rendre au parc ?*

➤ A. Bourrel : Dans le cadre du projet urbain, sur l'ensemble du quartier, on recrée des places de parking un peu partout. Mais on ne veut plus de grandes poches de stationnement comme on en trouve aujourd'hui au pied des immeubles. Les visiteurs pourront se garer sur ces places de stationnement le long des voiries.

➤ I. Barone : Une réflexion globale sur le stationnement dans le cadre du projet urbain sera ouverte à la concertation avec les habitants.

- *Y aura-t-il des bornes dans le parc où les gens pourront appeler les secours si besoin ?*

➤ V. Cheam-Leclerc : Comme celles qu'on trouve sur les autoroutes ? Non, ce n'est pas prévu.

- *Y aura-t-il une signalisation particulière dans le parc pour indiquer aux utilisateurs ce qu'ils ont le droit de faire ou non ? Souvent, quand on fait une remarque à un jeune, il vous répond « et c'est marqué où ? »*

➤ V. Cheam-Leclerc : Comme dans tous les parcs, il y aura un règlement intérieur et des panneaux pour en rappeler les règles au sein du parc.

- *Est-il prévu d'installer des toilettes publiques et des points d'eau ?*

- *Aujourd'hui il y a des toilettes vers le jeu de boules. Elles sont nettoyées tous les jours.*

- *Pourquoi ne pas installer des toilettes sèches, des WC écologiques en bois ?*

➤ V. Cheam-Leclerc : Oui, il est prévu des points d'eau et des toilettes, ainsi que des bancs surtout autour des pôles de jeux

➤ A. Bourrel : La SERL réfléchit actuellement aux différentes options pour l'installation de toilettes publiques. Les toilettes sèches sont peut-être envisageables puisqu'elles permettraient de ne pas avoir à installer de réseau d'eaux usées. En ce qui concerne l'eau potable, il y aura effectivement différents points d'eau et fontaines dans le parc.

➤ G. Claisse : la présence de toilettes est une nécessité. Elles doivent être réalisées dès le départ car il est encore plus coûteux de les aménager dans un second temps. Le maire de Lyon est très sensible à cette question. Dans leur esprit, les toilettes sèches sont une option intéressante qui mérite d'être étudiée.

- *Attention aux toboggans en inox qui, en plein soleil, peuvent devenir brûlants et dangereux pour les enfants.*

- *Les toboggans qui s'intègrent à la pente du terrain, c'est très bien. Les enfants sont sécurisés car ils ne peuvent pas tomber de haut.*

- *Je trouve que la gamme de jeux proposée est très variée, dans un esprit très nature particulièrement séduisant.*

- *En ce qui concerne les jeux pour grands enfants et adolescents dans le vallon romantique, il faudra bien signaler sur place à quel type de public ils sont destinés car ils sont dangereux pour les petits.*

- *En ce qui concerne le jeu de boules, je vous informe en tant qu'épouse du président de l'association qu'une partie a été refaite et que la deuxième partie doit bientôt être rénovée par la ville de Lyon. Par ailleurs, sachant que le parc va être plus ouvert à l'avenir, nous souhaiterions agrandir notre bâtiment pour ouvrir la terrasse aux promeneurs et proposer une buvette. Cela rapporterait un peu d'argent à l'association et cela animerait le parc.*

➤ I Barone : Votre proposition de buvette mérite d'être étudiée et discutée avec vous. En ce qui concerne la rénovation de vos locaux, ce n'est peut-être pas le meilleur moment. Nous allons faire le point sur ce sujet avec les services concernés à la Ville de Lyon.

- *Quand les aménagements du parc seront-ils réalisés ?*

➤ I Barone : Il faut commencer par terrasser, installer les bassins de rétention d'eau, les aménagements paysagers. L'aménagement des espaces de jeux viendra ensuite. Il faut donc compter sur un démarrage des travaux fin 2009 au plus tôt et une fin de l'opération en 2011 au mieux. Des aménagements sont aussi prévus du côté de la Sauvegarde mais ils interviendront ensuite.

- *L'immeuble du groupe Alliade qui se trouve actuellement à l'entrée sud du parc va-t-il être démoli ?*

➤ I Barone : Il faut déjà trouver à relocaliser cet immeuble. Son éventuelle démolition n'est pas à l'ordre du jour tant qu'un site n'a pas été défini pour sa reconstruction. J'espère que l'on saura vous apporter une réponse et un calendrier d'ici là fin de l'année 2008.

Prochaine rencontre le **mardi 1<sup>er</sup> juillet 2008**

RDV à 16h la Mission Lyon La Duchère (227 avenue du Plateau – 69009 Lyon)  
16h-18h : visite du parc avec ILEX (en présence du paysagiste et de l'écologue)

18h30 : atelier de concertation (à la Mission Lyon la Duchère)

A l'ordre du jour :

- restitution de l'atelier 3

- atelier 4 : Faune, flore et animalité urbaine. Présentation des propositions d'Ilex et recueil des avis et propositions des habitants

MISSION LYON LA DUCHERE  
227 avenue du plateau - 69009 LYON  
Tel 04.37.49.73.90 - Fax 04.37.49.74.00  
mduchere@glyon.org  
www.gpvlyonduchere.org

## Concertation Parc du Vallon – 2<sup>ème</sup> phase

---

### ATELIER 4 du 01/07/2008

### THEME : FAUNE, FLORE, ANIMALITE URBAINE

#### Intervenants :

Van Cheam-Leclerc, paysagiste, ILEX  
Cédric Heurtebize, écologue, ILEX  
Isabelle Barone, directrice opérationnelle, Mission Lyon la Duchère  
Arnaud Bourrel, chef de projet, SERL  
Clara Thomas-Martinez, chef de projet, SERL  
Elisabeth Sibeud, direction de l'Eau, Grand Lyon  
Laurence Garnier, direction de l'Eau, Grand Lyon  
Animation des débats : ELC2

(NB : les tirets correspondent aux questions posées lors de l'atelier, et les flèches aux réponses apportées)

#### **1/ Restitution de l'atelier 3 (11/06/08) : jeux, activités, équipements techniques**

Présentation par Van Cheam-Leclerc des modifications apportées par ILEX suite à l'atelier du 11 juin 2008 :

Mise en place d'un pôle de jeux thématiques sur une terrasse au niveau de l'entrée principale.

Installation d'une gamme de jeux le long du ruisseau. Et de jeux « nature » dans le Vallon romantique.

Pour les petits : jeux tactiles. Installés plutôt vers l'entrée nord, sans encombrer la terrasse dédiée aux fêtes ; mais plutôt installés sur les petites terrasses et sur les pentes.

Les toboggans en inox seront orientés au nord et installés à l'abri des arbres contre leur échauffement.

Les platanes à l'entrée seront conservés, d'autres abattus car il y a une réelle difficulté pour tous les garder, notamment au niveau de l'actuel boulevard de La Duchère.

Les jeux situés au sud du Vallon seront des jeux autour du thème de l'eau ; autour de la « physique ». Des jeux à ressort seront installés le long de l'eau.

Equipements complémentaires

Toilettes publiques : à localiser vers les jeux les plus fréquentés, hors des zones inondables. Réflexion autour des toilettes sèches (déjà installées au parc de la Feysine) : elles ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement. Fonctionnement : un tapis roulant est installé, actionné manuellement, qui amène les déjections dans une pièce où elles sont stockées pour être ensuite évacuées. Il n'y a donc aucune pollution. Ce dispositif permet de sensibiliser autour d'un système alternatif, qui ne consomme pas d'eau et qui est efficace. Il correspond à l'idée d'un parc nature.

La Direction de l'eau attire l'attention sur la gestion d'un tel dispositif qui nécessite une validation préalable des services.

- *L'accès aux personnes handicapées rend-il le parc accessible aux 2 roues ?*

- SERL : le système de chicane permettant l'accès aux personnes en fauteuil et empêche par contre l'accès aux 2 roues. Les chicanes ont un angle de braquage qui laisse passer les fauteuils mais pas les 2 roues.
- GPV : il y a des dispositifs pour empêcher l'accès, on fera aussi de la pédagogie et il y aura un règlement intérieur. Mais il faudra aussi un comportement citoyen.
- Ilex : les parcs de la Tête d'Or et de la Feysine (qui n'est pas gardienné) ne sont pas « squattés » par les 2 roues car il y a une régulation sociale.

- *Le mobilier en bois ne sera-t-il pas plus dégradé ? ne va-t-il pas brûler car inflammable ?*

- Ilex : le fait de proposer des jeux novateurs en lien avec le projet incitera au respect du projet. Il ne faut pas léser les usagers en n'installant pas ce mobilier par peur de la dégradation.

- Lors de gros orages, l'eau s'écoulera au bout de combien de temps ?

- Direction de l'Eau : en 24h maxi (lors de pluies exceptionnelles) ; sinon en 1h ou 2h lors de pluies habituelles.

- Va-t-on avoir des moustiques à cause de la présence de l'eau ?

- Direction de l'Eau : les moustiques ne se développent qu'en eau stagnante. De plus, il y aura la mise en place d'un écosystème qui régule.

- Il aura des grenouilles ?

- Direction de l'Eau : oui, probablement.

## **2/ Atelier 4 : présentation par Van Cheam-Leclerc des propositions pour la faune, la flore et l'animalité urbaine**

### **Diagnostic**

- Le parc s'inscrit dans la balme de la Saône. Il y a une continuité hydraulique et tout ça forme une entité géographique.
- Par la gestion, il faut valoriser les habitats naturels du parc et les espèces animales qui pourraient venir s'installer (notamment certains oiseaux, ou des chauves-souris confinées à Balmont et dans les monts d'or). Il y a tout un fonctionnement à recréer.
- Les qualités du site et son potentiel : il y a un patrimoine végétal à préserver (ensemble de boisements : feuillus, espèces remarquables à accompagner). Il est nécessaire d'enrichir en sous-bois. Il y a des espèces à enrichir, à mettre en valeur par une gestion différenciée (plus proche de la nature).
- Les plantations à conserver : les platanes de l'entrée nord, vers les jeux de boules, les chênes au fond du Vallon, les conifères (à enrichir).
- Les 3 grandes entités qui forment ce parc urbain :
  - Boisement : surtout au niveau des balmes. C'est assez conséquent mais souffrent d'un manque de strates arbustives qui viendraient diversifier le site et l'enrichir. On gère en suivant le rythme quasi

naturel : les boisements de talus ont une fonction de barrière visuelle mais aussi une fonction de rétention des terres. Il s'agirait ici d'avoir une gestion supprimant les espèces exogènes afin de laisser les espèces endogènes se développer.

- Les espèces intermédiaires : ce sont des espaces de transition entre boisements et milieux ouverts. Ils sont plutôt composés de haies, d'espèces « spontanées ».
- Les espaces ouverts : ce sont des espaces engazonnés et des prairies. Régime de fauche pour laisser certains espaces évoluer et d'autres moins pour permettre les activités et loisirs.

• Une faune remarquable : il y a différentes espèces d'oiseaux (des pies verts, etc....), des insectes xylophages, des reptiles (lézards, etc.), des papillons.

Les enjeux sont de 3 niveaux (faible, moyen, fort). Il faut aménager des lieux propices à la diversité et remplissant des fonctions de lutte contre l'érosion, cycle de vie... Il faut créer et valoriser la biodiversité.

• Il faut arriver à concilier le projet hydraulique et le parc : les 3 bassins de rétention n'impacteront pas les boisements mais seulement les espaces déjà ouverts. Les bassins représentent 23% de la surface totale du parc. 2% de la surface totale du parc est impactée par l'abattage d'arbres.

### **Propositions d'Ilex pour la faune et la flore**

Ilex essaie de retrouver le relief. L'eau devient le thème central avec différentes ambiances induites par le relief.

• Reconstitution de milieux humides.

• En limites du parc, on conserve les boisements pour créer un écran végétal. Du côté d'Ecully on préserve un parc « anglais » (composé de conifères, de résineux). Dans le sud du Vallon, on laisse la structure déjà en place. Au niveau de la Sauvegarde, on met en place un système de bocage : les clôtures sont remplacées par des haies, de la végétation.

• Les cerisiers du monde ont été retenus comme thème pour marquer l'identité du parc et créer une interface avec le milieu urbain. Ils apportent une note, une échelle plus humaine. Il y aura un type de cerisiers pour marquer les entrées principales, un autre pour les entrées secondaires et un troisième type pour le reste.

• On retrouve un milieu naturel au fond du Vallon, autour du ruisseau. Il représente un aspect paysager mais aussi fonctionnel.

#### **1- Végétation au bord de l'eau**

Il s'agit d'implanter des espèces indigènes ayant à chaque fois une fonction. Le végétal accompagne l'eau de manière naturelle et permet aussi de limiter le risque de noyade (déjà limité par la taille du ruisseau).

Cette végétation, berges du ruisseau, attirera aussi des espèces animales créant une proximité intéressante.

#### **2- La prairie**

Certaines prairies nécessiteront très peu d'entretien avec un fauchage tardif et un réensemencement naturel. D'autres seront fauchées plus régulièrement. Enfin, il peut aussi y avoir une prairie de lisières avec différentes couleurs. C'est aussi une gestion économe en produit phytosanitaires.

Des bandes de propreté fleuries pourront être plantées vers le chemin des tours qui sera lui-même recalibré.

### 3- Les abords ouest du parc

Mise en place de plantations mixtes à l'ouest du parc. On plante des massifs colorés pour mettre en valeur le site (jardin anglais). Ces touches de couleurs viendront ponctuer le boisement. Plantation de jeunes plants forestiers.

### 4 – La gestion différenciée

Mise en place d'un ensemble de mesures alternatives. Maturation du peuplement forestier, diversification des sites, régime particulier de fauches des prairies, suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien du parc...

Le compostage pourra être fait à partir des résidus et des tontes, et la production de bois fertilisant peut être envisagée.

Pour la gestion des bois morts, Ilex propose des mesures pour les mettre en sécurité et les maintenir le plus possible sur site (avec la mise en place de panneaux pédagogiques pour expliquer le but de cette action). Sinon, il existe aussi la possibilité de les transformer en mobiliers (gamme de mobilier en bois naturel) : c'est une seconde vie pour ces arbres et un moyen rentable et sympathique pour créer un mobilier qui s'intègre bien au site (teinté au lait de chaux, non nocif).

### 5- Les moustiques

Dans le parc, l'eau ne stagne pas, ce qui devrait suffire à limiter les moustiques.

*- il n'est rien prévu pour les chiens, or ce parc est très utilisé actuellement pour les promenades ? Mme Bernardin, en charge de la question de l'animalité urbaine au Grand Lyon, n'a pas été informée de cette démarche de concertation, et aucun travail n'a été engagé avec elle sur cette question ?*

➤ Les ateliers sont à destination des habitants et usagers et sont organisés en 2 temps avec un temps de restitution. Au prochain atelier, seront apportées des réponses à ces questions après réunion technique avec l'expert sur ce sujet (réunion prévue). On ne pouvait pas travailler la question en amont au vu de l'état d'avancement du projet. Des discussions préalables auront lieu avec les élus pour examiner les usages du parc.

*- Concernant le bocage, l'idée d'un étang a été évoquée. Va-t-on le recréer ?*

➤ Il s'agit en fait de la mare qui est au centre social de la Sauvegarde. Aucun autre étang ne sera créé.

*- Ilex a eu le mérite d'étudier la question de la gestion. L'aspect financier de la gestion a-t-il aussi été étudié ? y aura-t-il dans 20 ans un parc aussi ravissant ou bien sera-t-il à l'abandon à cause des coûts de gestion ?*

➤ Ilex : La logique d'Ilex c'est de faire des choses simples. La clé du succès, c'est d'être très sobre, on a déjà une garantie d'évolution qui plus est économe (cf. : les jardins à Villeurbanne, pensés pour vieillir naturellement, à l'économie).

➤ SERL : on a recherché un projet économe dans la gestion, qui était une variable intégrée dès le départ. C'est une gestion réfléchie, qui sera faite par la Ville de Lyon. On espère donc une gestion simple et économe.

➤ GPV : il en est de même pour la gestion des eaux. Notamment dans le choix des bassins à ciel ouvert qui sont plus économes en termes de gestion. Aujourd'hui l'ensemble des services est à la recherche de conception d'ouvrages économes en investissement et en fonctionnement. Du coup, on change aussi l'image de la ville avec des espaces plus naturels.

➤ Jacky Maurice : la gestion évolutive durable est appliquée depuis 4/5 ans sur La Duchère, donc on ne fait que poursuivre l'expérience. Faucher qu'une fois par an en milieu urbain ne paraît pas possible, il y a besoin de faucher l'été pour éviter les mises à feu.

- Ilex : il faut une fauche en avril/mai pour une première coupe ne limitant pas certaines espèces. Et après il faut retarder la fauche le plus possible. Du coup, on aurait plutôt deux fauches par an.

### **Place du chien dans le parc**

➤ SERL : un règlement sera mis en place. Les chiens devront être tenus en laisse dans le parc, pour des questions de sécurité. Mais il peut être envisagé de créer des zones plus sécurisées pour plus de liberté canine.

- *Aujourd'hui la loi désociabilise le chien, ce qui tend à le rendre dangereux. Les espaces de liberté canins le sociabilise.*

- L'aménageur sera tenu de suivre la loi.

- *IL existe des espaces de liberté canine (ex : au parc de la Tête d'Or...), il faut de la place pour tout le monde, quid ici ? C'est important aussi par rapport à l'image du chien qui doit être réhabilitée.*

- *Le long de la voie verte (Caluire), il y a des distributeurs de sachets pour ramasser les crottes. Il faudrait penser à ce genre de dispositif dans le parc du vallon.*

➤ SERL : le but de ces échanges sur l'animalité urbaine est de recueillir l'ensemble des demandes, informations et idées afin de vous faire des propositions lors de la prochaine séance.

- *Y Sur 8 hectares, il n'est pas possible de ne pas avoir des zones pour les chiens.*

➤ GPV : lors du prochain atelier, il vous sera fait une restitution de ces échanges avec des propositions de zones possibles selon les terrains disponibles.

- *Il faudra prévoir des haies naturelles pour caractériser les espaces de liberté canine.*

- Ca sera à penser dans l'architecture globale du parc.
- SERL : il faut être en adéquation avec la législation.
- Ilex : nous allons réfléchir à la forme que ça pourrait prendre pour être en parfaite adéquation avec l'esprit du parc.
- GPV : chaque parc a des usages différents et une identité. Ici, il s'agit d'un parc urbain. Nous apporterons des réponses au prochain atelier.

- *Un relevé complet de la faune et la flore a-t-il été réalisé ?*

- Ilex : les sorties sur le terrain ont permis les relevés au niveau du pré-diagnostic. Nous ne sommes au niveau du diagnostic.

Par suite d'un retard pris dans le planning concernant le volet hydraulique, nous vous informons que le prochain atelier, ayant pour thème « l'eau » devrait avoir lieu la deuxième quinzaine de mars. Nous ne manquerons pas de vous transmettre la date par courrier d'invitation et nous vous présentons nos excuses pour ce retard.

**En attendant d'avoir le plaisir de vous revoir, nous vous souhaitons une très belle année 2009 !**

Pour toutes questions, vous pouvez vous adresser à :  
Mission Lyon La Duchère 227 avenue du Plateau – 69009 Lyon  
04 37 49 73 90

[muchere@glyon.org](mailto:muchere@glyon.org)  
[www.gpvlyonduchere.org](http://www.gpvlyonduchere.org)

MISSION LYON LA DUCHERE  
227 avenue du plateau - 69009 LYON  
Tel 04.37.49.73.90 - Fax 04.37.49.74.00  
mduchere@glyon.org  
www.gpvlyonduchere.org

## Concertation Parc du Vallon

---

### ATELIER 5 DU 16/06/2009

#### Thème : L'EAU (volet pédagogique)

##### Intervenants :

Fatiha Benahmed, adjointe à l'Environnement et aux espaces verts, mairie du 9<sup>ème</sup>  
Stéphane Dubourg, paysagiste, ILEX  
Isabelle Barone, directrice opérationnelle, Mission Lyon la Duchère  
Clara Thomas-Martinez, chef de projet, SERL  
Elisabeth Sibeud, direction de l'Eau, Grand Lyon  
Animation des débats : ELC2

(NB : les tirets correspondent aux questions posées lors de l'atelier et les flèches, aux réponses apportées)

#### Préambule

Introduction par ELC2

Isabelle Barone précise ensuite qu'un an s'est écoulé depuis l'atelier précédent car il était nécessaire de disposer des études hydrauliques pour qu'Ilex puisse travailler et présenter le traitement de l'eau en concertation ainsi que pour avancer sur le traitement paysager des bassins.

#### 1/ Restitution de l'atelier 4 (01/07/08)

Remise dans le contexte et présentation des modifications apportées par l'agence Ilex suite à l'atelier du 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

##### A- Faune et Flore

Volonté d'exploiter le naturel dans le parc via la valorisation de « corridors » naturels de faune et de flore ainsi que de faire entrer cette nature dans Ecully et dans la Duchère.

Le parc se structurera autour de 4 grands milieux floristiques et faunistiques :

- le boisement
- les lisières
- les prairies (avec la mise en place notamment d'une gestion différenciée)
- milieu humide (avec la mise à ciel ouvert du ruisseau)

Pour valoriser cette nature, possibilité de :

- implanter un nichoir dans la partie moins densément occupée (dans le bas de la balme).

- développer une signalétique autour d'un « parcours de l'eau » le long du ruisseau afin d'expliquer la biodiversité et permettre une utilisation pédagogique (ouvrir aux écoles, associations...).
- *S'agira-t-il d'une signalisation sur les espèces ?*
  - *Il y aura deux types de signalétique : l'une technique (pour identifier les entrées, le règlement du parc...) et l'autre sur le parcours de l'eau avec des explications sur la végétation et les animaux pour faire du parc un support pédagogique.*
- *L'aspect pédagogique servira donc à respecter la nature.*
- *Quelle végétation trouvera-t-on (quid des fougères) ?*
  - *Les typologies végétales seront les suivantes : cerisiers, essences horticoles, essences champêtres et au niveau du boisement en aval, devant être restauré et renouvelé, il s'agira de planter des essences plus basses.*
- *Comment pourra-t-on assurer la pérennité des lieux ?*
  - *Il s'agira de mettre en place des associations végétales qui fonctionnent avec peu d'entretien.*
- *Et quid des déchets, du vandalisme ?*
  - *L'idée est de restaurer des espaces et induire des changements d'usages ou nouveaux usages.*
- *Y a-t-il des brigades (de surveillance) prévues pour le contrôle ?*
  - *Cette question dépasse le cadre du projet et soulève une problématique qui devra être étudiée et mise en place une fois le parc réalisé.*
- *Le nichoir risque de servir de mât de cocagne !*
- *Serait-il possible de réintroduire des écureuils ? On en voit de moins en moins...*

## **B- Animalité urbaine**

Il est préalablement précisé que Mme Bernardin, spécialiste de l'animalité urbaine au Grand Lyon, a été rencontrée afin de recueillir ses conseils et préconisations.

En termes de fonctionnement général, le parc devra faire l'objet d'une réglementation qui imposera la tenue en laisse des chiens dans le parc à l'exception des espaces leur étant dédiés, soit :

- 2 aires de 30 m<sup>2</sup> environ, closes, revêtues d'un sol souple et disposant d'un élément vertical, prévues pour que les chiens y fassent leurs besoins : les espaces sanitaires canins. Ils seront prévus au Nord du Parc (dans les environs de l'entrée principale) et plus au Sud (à hauteur de la digue du 2<sup>ème</sup> bassin).
- 1 espace de liberté dont l'emplacement reste à valider (envisagé à hauteur de la digue du bassin amont sur le coteau entre le bassin et la promenade haute).

- *Quelle sera la surface de cette aire de liberté ?*

- 100 m<sup>2</sup>

- des points d'eau sont-ils prévus ? Et du mobilier, notamment pour les personnes âgées ?

- la question du mobilier n'est pas encore traitée à ce jour, elle vous sera présentée lors du prochain atelier.

De plus, Mme Bernardin nous avait précisé que cet espace de liberté ne serait dédié qu'aux chiens, les maîtres restant à l'extérieur. Cela explique aussi pourquoi cet aspect n'a pas été abordé.

## **2/ Atelier 5 : Présentation par Stéphane Dubourg des propositions pour l'eau**

*Nota : Ilex ayant travaillé plus tard sur le secteur Sauvegarde, les éléments présentés n'ont pas été validés, notamment par le centre social. Ils sont donc à considérer comme des orientations (ils seront indiqués par un \* dans le compte-rendu).*

Il est question de traiter la présence de l'eau dans le parc à travers :

- l'eau qui coule dans la noue, le ruisseau...
- son évocation à travers la végétation.

Ilex présente le traitement de l'eau par secteurs (d'amont en aval) :

- 1- la noue du secteur Sauvegarde\* en remplacement de la mare existante (une noue est une dépression enherbée qui récupère les eaux de pluie).
- 2- Evocation du ruisseau : marquer le fond de Vallon (le talweg) par une végétation telle que des aulnes, des saules...
- 3- L'eau à ciel ouvert avec la source : le point où le ruisseau est remis à ciel ouvert (pas la véritable source) puis avec le ruisseau dans les trois bassins (composé d'un lit mineur et d'un lit majeur avec un milieu végétal particulier : plantes aquatiques particulières).
- 4- Le bruit de l'eau à l'aval : le relief étant trop accidenté, abandon du petit canal relevant d'un système de fontainerie qui engendrait trop de difficultés techniques au profit d'un système d' « oculi », sorte de regard permettant d'entendre l'eau qui coule.
- 5- Le lavoir : évoquer sa mémoire par sa réhabilitation et sa végétation (mise en eau exclue).

- l'eau canalisée reste donc dans son infrastructure ancienne ?

- Oui.

- C'est dommage qu'il n'y ait plus d'eau qui coule en aval.

- C'est très difficile du fait de la nature des terrains (très instables) et des difficultés de gestion.

### **Zooms par secteurs**

- Sauvegarde\* : proposition d'aménagement structuré autour d'une noue avec espace de jeux.

- Tous les aménagements présentés tiennent dans cet espace ? L'image présentée semble plus grande que la réalité

- C'est l'effet de perspective qui donne de la profondeur. L'espace n'est pas surestimé

- Qu'en est-il du stationnement prévu ? Empiète-t-il sur les jardins familiaux ?

- Non, il n'empiète pas.

Plus généralement, la réflexion sur le stationnement porte sur l'ensemble de la ZAC avec notamment de la concertation à venir courant 2010.

- Les images ne présentent pas de poubelles : qu'en est-il ?

➤ Les poubelles sont des éléments de mobilier et seront traitées ultérieurement.

- Qu'en est-il de la traversée (av. Rosa Parks) ?

➤ Dans l'idéal on souhaiterait qu'elle se fasse dans la continuité du cheminement piéton depuis le parc et qu'il présente un traitement particulier. Toutefois, le carrefour est complexe à gérer pour les circulations des véhicules, l'arrêt de bus à bien implanter. Un aménagement optimum est recherché entre les différents partenaires concernés (SERL, services du Grand Lyon, SYTRAL, ... .

- Donner à lire le ruisseau : dans cette section Nord, le ruisseau est évoqué à travers la végétation, des jeux axés sur l'eau (type de jeux à faire valider par la Ville de Lyon et qui peuvent aussi fonctionner avec du sable).

Nota : Suite à la réunion de septembre le service des espaces verts ne veulent pas d'eau et de sable dans les zones de jeux

- Valoriser la présence du ruisseau : zone de clairière présentant 3 bassins de rétention.

Mise à ciel ouvert du ruisseau qui traverse les digues.

Le ruisseau a été déplacé en pied de coteau boisé.

En coupe, le ruisseau se décompose en un lit mineur et une zone plus large (lit majeur) qui se met en eau avant les bassins.

Dans ce secteur il est prévu de mettre en place des dynamiques végétales d'entretien facile.

- Quel effet ont les inondations sur les plantes ?

➤ Les digues cassant la vitesse, il n'y a pas de risque d'arrachage.

De plus, s'agissant de plantes adaptées, l'excès d'eau ponctuel ne les altère pas.

- Section Sud : « évoquer la présence du ruisseau ».

Il est envisagé d'implanter des « oculi » pour amplifier le bruit de l'eau déjà présent.

- Il serait nécessaire d'en travailler l'esthétique (les intégrer mieux dans la nature).

- Est-ce que les oculi vont servir d'amplificateurs ?

➤ Oui, même si l'on entend déjà bien l'eau.

- Lavoir : volonté de restaurer le plus possible et de manière la plus fidèle.

Il est prévu de mettre en place une végétation luxuriante pour lui redonner son côté romantique, et non le remettre en eau. Cela permettra de faire entrer les gens dans le lavoir.

- Ce lavoir a été construit en 1661 et constitue un patrimoine important (photos à l'appui communiquées au GPV).

Ilex parle de changer les margelles alors qu'elles sont en très bon état.

Pour information, il existe l'Association des lavoirs du lavoir du Rhône qui a une bonne connaissance de ce lavoir. Il est globalement en bon état et l'association serait disposée à le réhabiliter à faible coût.

➤ Ilex et la maîtrise d'ouvrage sont favorables pour les associer à la restauration. La commande et la définition des modalités de leur intervention sont à préciser. Travail à mettre en place

Concernant les margelles, il est proposé de compléter les manquantes (et non les remplacer.

- Comment seront traités les abords du lavoir ?

- Les cheminements seront en béton désactivé et dans la balme, des pierres seront intégrées dans les cheminements.

Sont ensuite présentées le traitement des différentes thématiques liées à l'eau :

- Le Parcours de l'eau : la signalétique (supports variés : totems, pupitres, panneaux...) sera utilisée comme support d'information sur l'eau, le milieu aquatique, la faune...
- Gérer les eaux pluviales : sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Eau du Grand Lyon, 3 bassins de rétention seront créés.  
Ces bassins comporteront 3 digues enherbées et allant de 1m 50 à 1m 60 de hauteur en amont et en gabions (en gradins) sur 3m de hauteur environ en aval (nota : pour les besoins du projet, les digues ont été rehaussées de 10 cm).

- Il y aura une réelle rétention ? Car jusqu'à présent les eaux ruissèlent jusqu'à Vaise...

- La Direction de l'Eau précise que les ouvrages hydrauliques ont justement pour but d'enrayer ces phénomènes avec un système de rétention qui permet de capter l'eau en amont et canaliser le débit d'eau en sortie (le débit de fuite) à Vaise.  
Il est précisé qu'en cas de faible pluie, les bassins ne se rempliront pas. Ils sont dimensionnés pour des pluies beaucoup plus importantes.

- Les inondations connues dans la rue de Bourgogne seront donc traitées ?

- L'objectif est bien d'empêcher les phénomènes de crues à Vaise. Toutefois, il est précisé que la dernière inondation de la rue de Bourgogne était due à des réparations dans le réseau uniquement.

- Que devient le terrain de foot ?

- L'usage est restitué dans la grande plaine. Les installations sont à relocaliser sur le quartier, leur emplacement reste à déterminer.

- Quand les travaux démarreront-ils ?

- Les travaux commenceront à la fin 2010 – début 2011. Cependant, afin de permettre un fonctionnement optimal des digues, un pré chargement sera nécessaire et aura lieu à l'automne 2010.  
(nota : le pré chargement consiste en un stockage de terres à l'emplacement des futures digues afin de permettre au terrain de se tasser).

- Qu'en est-il du jeu de boules ?

- Il est maintenu.

- Entrée de Vaise : il est envisagé de faire une double entrée, soit reconfigurer la petite entrée et travailler à terme l'entrée au niveau de l'immeuble Saint Simon.

**Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et reviendrons vers vous en 2010 pour vous informer de la date du prochain atelier qui aura pour ordre du jour :**  
**- présentation et échange sur l'éclairage et le mobilier urbain**  
**- restitution de l'ensemble du projet**

MISSION LYON LA DUCHERE  
227 avenue du plateau - 69009 LYON  
Tel 04.37.49.73.90 - Fax 04.37.49.74.00  
mduchere@grandlyon.org  
www.gplyonduchere.org

## Concertation Parc du Vallon

---

### ATELIER DU 13/01/2011

#### Thème : RESTITUTION DE LA 2<sup>e</sup> PHASE DE CONCERTATION

##### Intervenants :

- Fatiha Benahmed, adjointe à l'Environnement et aux espaces verts, mairie du 9<sup>ème</sup>
- Marguerite-Marie Chichereau-Dinguirard, conseillère municipale – Ville de Lyon
- Myriam Marcet, chargée de Mission de Louis Lévêque, Ville de Lyon.
- Anne Louyer, paysagiste, ILEX
- Judith Beuve-Teichert, chef de projet Direction de l'Aménagement, Le Grand Lyon
- Clara Thomas-Martinez, chef de projet, SERL
- Christine Badinier, Les Eclairagistes Associés

##### Animation des débats :

- Nicolas Planchon, ELC2

##### Préambule

###### *Introduction par ELC2*

Cet atelier est une présentation complète du projet, reprenant les thèmes abordés lors des précédents ateliers.

### 1/ Entrées et cheminements

Présentation des aspects retenus pour le projet final suite à l'atelier du 19 mars 2008 :

La promenade haute est conservée.

De nombreuses entrées reliront le parc à son environnement, les principales étant :

- le parvis sur Rosa Parks
- l'accès de la Sauvegarde
- l'entrée intermédiaire sur l'actuel Bd Duchère
- l'entrée d'Ecully
- le parvis de Vaise

3 types de cheminements seront réalisés :

- l'allée principale nord/sud véritable "*colonne vertébrale*" du parc, fera 3 mètres de largeur en béton
- des cheminements secondaires, chemins de coteaux, plus étroits, feront 1,60 mètre de largeur revêtement en béton.
- des cheminements plus intimistes d'1,20 mètre de large en pas japonais.

## 2/ Eclairage

Présentation des aspects retenus pour le projet final suite à l'atelier du 6 mai 2008:

L'objectif de l'éclairage du parc est de créer une identité nocturne, avec des niveaux d'éclairage plus ou moins importants suivant les lieux afin de protéger la faune et des zones d'ombres nécessaires à la vie nocturne.

Pour permettre des déplacements nocturnes en toute sécurité, l'éclairage sur la colonne vertébrale et les traverses sera constant sans réduction du flux lumineux, les autres espaces étant éteints.

Présentation des choix d'éclairages suivant les espaces :

- le long de l'axe principal : c'est ici que l'éclairage sera le plus fort pour favoriser le déplacement en toute sécurité et constant. Il se fera par de grands candélabres (5 mètres de hauteur de feu), de forme végétale avec des mâts courbés pour apporter un caractère plus arboré au mobilier.
- Sur les axes transversaux (chemins de coteaux) les mâts seront similaires à ceux de l'axe principal
- Le long des escaliers des bornes d'ambiances avec éclairages LED seront installées.
- Sur les franges de contact (promenade haute) entre la ville et le parc : des candélabres type Ville de Lyon pour un éclairage indirect en LED.
- Au niveau des entrées principales : afin de valoriser les entrées, l'éclairage sera plus haut, plus fort et plus coloré. Des mâts de 12 mètres projetant des lumières bleues et vertes.
- Les entrées secondaires seront marquées par des candélabres Ville de Lyon diffusant une lumière indirecte verte ou bleue.
- Les aires de jeux seront également éclairées jusqu'à 22h00, le jeu de boules de façon plus ponctuelle en fonction de son occupation et l'esplanade des fêtes bénéficiera d'un éclairage plus tardif.
- Les digues seront éclairées par des mâts de 12 mètres avec une hauteur de feu de 8 mètres.
- Le fil de l'eau sera ponctué par la présence d'oculi lumineux et sonore, une création originale pour le parc du vallon.

**Q.** *«Avez-vous pensé aux personnes mal voyantes ou non voyantes ? »*

**R** Une bonne visualisation des chemins est prévue durant toute la nuit puisqu'il est plus pertinent de jouer sur le contraste des matériaux que sur un balisage spécifique.

**Q.** *«Quel revêtement sont prévus pour les cheminements ? En effet, pour les personnes en fauteuil, en cas de chute le sol peut amortir le choc suivant son revêtement. Et les dalles sont un problème pour les fauteuils»*

**R** Nous avons pensé aux personnes à mobilité réduite, les pentes sont à 4% maximum, les revêtements seront en agrégat calcaire et béton, légèrement sablé pour ne pas glisser. Tout en conservant un aspect lisse pour faciliter les déplacements des véhicules à roues (fauteuil, poussette, ...). Les dalles, ou pas japonais seront uniquement présents sur les cheminements secondaires. Un stabilisé est prévu sur les aires planes pour éviter le ruissellement d'eau et éviter de glisser. Les pavés seront présents uniquement aux entrées.

**Q.** *«Est-ce que les modèles de lampadaires seront faciles à remplacer ? »*

**R** Oui, tout le matériel est disponible sur catalogue à l'exception des oculi, mais il sera tout de même possible de les remplacer.

**Q.** «*La luminosité peut-elle perturber la vie des animaux nocturnes ?* »

**R** On éclaire des zones précises afin de préserver des zones d'ombres. Mais pendant une partie de la nuit, seuls les cheminements seront éclairés.

**Q.** «*Des échanges avaient été évoqués avec le parc de Courzieu, sont-ils toujours prévus ?* »

**R** Nous avons rédigé une note sur les espèces animales à préserver.

**Q.** «*Est-ce que les espèces protégées ont été recensées ?* »

**R** Oui, il existe déjà un support réalisé pour les panneaux du sentier des papillons et une étude faune a été réalisée pour le projet du parc.

### **3/ Jeux, activités et équipements.**

Présentation des aspects retenus pour le projet final suite à l'atelier du 11 juin 2008

Il n'y aura pas de jeux de sable et d'eau pour des raisons de gestion et de maintenance.

Le jeu de boule (château) sera redessiné.

3 aires de jeux sont créées :

1. Aire de jeux de la sauvegarde : jusqu'à 15 ans
2. Aire de jeux de l'esplanade des fêtes : jusqu'à 15 ans - jeux de types PVC, très résistants.
3. la plaine d'aventure au sud : de 2 à 99 ans. Les jeux en bois sont conservés en accord avec le service gestionnaire.

**Q.** «*On regrette le jeu "l'Araignée" ?* »

**R** Dans les jeux qui seront installés, on essaie de répondre à tous les mouvements de jeux (grimper, s'agripper, ...). Il n'était pas possible de mettre tous les jeux en photos dans le diaporama, on pourra vous transmettre l'ensemble des jeux : il y aura une balançoire, un mutant à escalader...

**Q.** «*Quel est le calendrier de réalisation du jeu de boules ?* »

**R** Il sera possible de réutiliser le terrain dès novembre 2013.

**Q.** «*Avez-vous réfléchi à la création d'un parcours de santé ?* »

**R** L'idée a été soulevée. Cela fait partie des aménagements simples qui pourrons venir s'ajouter après la livraison du parc et au vu de son utilisation.

### **4/ Faune, flore, animalité urbaine.**

Présentation des aspects retenus pour le projet final suite à l'atelier du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Les objectifs sont les suivants :

- Valoriser le patrimoine existant et le renforcer, recréer un corridor écologique.
- Concevoir un projet de gestion durable.
- Créer 6 ambiances végétales affirmées, du nord au sud :
  - Prairie pour favoriser la biodiversité,
  - Talus jardiné,
  - La chênaie, tapis fleuris pour diversifier les espèces,
  - Le jardin anglais, pour mettre en valeur les arbres remarquables et différencier les strates fleuries.
  - Le jardin champêtre, où l'on retrouvera des végétaux à baies pour attirer insectes et oiseaux.
  - La Balme, où seront plantées différentes essences d'arbustes pour consolider le talus. Ainsi que des fleurs le long des allées offrant une floraison toute l'année.

**Q.** «*Est-ce que le parc sera interdit aux chiens ?* »

**R** La question des aires canines a été longuement débattue mais finalement, la décision de ne pas implanter d'aires canines (aire de liberté et aire de déjections) a été prise suite à un échange avec le futur service gestionnaire de la Ville de Lyon qui sera chargé de son entretien. Ce service ne dispose pas des moyens humains suffisants pour assurer la bonne gestion d'une aire canine (1 agent pour 70 aires). En conséquence et compte tenu de l'expérience de ce même service, la réalisation de la seule aire de liberté impliquerait que cette aire devienne rapidement et de facto une aire de déjection, non nettoyée, donc non utilisable par les maîtres des chiens. Le Grand Lyon, après avoir eu confirmation de cette situation, a décidé de ne pas installer d'aire canine dans le parc, mais de privilégier les actions de sensibilisations et de responsabilisations des propriétaires de chiens. Par ailleurs, la question de l'admission des chiens dans le parc devra faire l'objet d'une réflexion des services gestionnaires dans le cadre du règlement du parc. Nous considérons qu'il serait judicieux que, comme actuellement, les chiens soient autorisés à condition qu'ils soient tenus en laisse.

**Q.** «*Avez-vous pensé aux plantes odorantes ?* »

**R** Il y en aura forcément parmi la palette très large de plantes et de fleurs choisies pour le parc.

## **5/ Eau**

Présentation des aspects retenus pour le projet final suite à l'atelier du 16 juin 2009

L'eau est le thème principal du parc. Il se décline sous plusieurs formes :

- La noue\* : sur la Sauvegarde, elle sera plantée et évoquera le chemin de l'eau  
*\*fossé peu profond et large qui recueille l'eau*
- Le ruisseau parcourt le parc avec 10 cm d'eau constant sur un lit mineur dont le *matelas* sera consolidé en gabions.
- Dans le parc, l'aménagement paysager permettra de retenir les eaux pluviales en cas de sortie du lit mineur. 3 points de retenue, seront créés sur le parcours du ruisseau.
- Puis une fois à nouveau sous terre le ruisseau sera révélé par les oculi qui en restitueront le bruit au fil du parcours.
- Enfin, la mémoire de l'eau sera également présente sous la forme du lavoir réhabilité. Sa rénovation est en cours. Ce chantier se déroule sous l'œil avisé de M. Chevallier. A terme il sera possible de traverser ce lavoir grâce à la remise en place des escaliers.

**Q.** «*Est-il prévu une information sur place évoquant l'histoire du lavoir et du château ?* »

**R** De nombreux pupitres pédagogiques sont prévus sur le parcours du parc. Il est possible d'envisager d'en réaliser un sur ces deux éléments forts de l'histoire du site.

## 6/ Mobilier

Présentation des aspects retenus pour le projet final, aucun atelier spécifique sur le mobilier n'a eu lieu.

Le mobilier présent dans le parc sera :

- Bancs métalliques, réalisés par un designer mais disponible à présent sur catalogue. Ce modèle est déjà en place sur la Ville de Lyon. Ils sont discrets, confortables, résistants et modulables.
- Bancs en bois, réalisés en partie avec le bois des arbres abattus du parc. C'est une solution écologique et durable.
- Assises sur les gabions en pierre calcaire (comme dans le square Averroès).
- Corbeilles de propreté, du même designer que les bancs métalliques, elles sont en maille déployée et très résistantes.
- Chicanes fixes ou amovibles pour permettre l'accès aux poussettes et fauteuils mais pas aux véhicules motorisés (scooter, etc.)
- Mobilier de signalétique :
  - des bornes altimétriques pour mesurer la hauteur de l'eau des bassins.
  - Des pupitres d'explications des thématiques du parc seront placés le long du parcours. Leur contenu n'est pas encore défini, il le sera par le service communication du projet.
  - Des totems aux entrées du parc, métalliques avec sérigraphie.
  - Des bornes topographiques.
- 3 toilettes sèches seront positionnées dans le parc, à l'entrée nord, au niveau des bassins de retenue et une à proximité des jeux de boules. Ces toilettes sèches seront les mêmes que celles installées dans le parc de la Tête d'Or ou sur la piste cyclable du Parc de Miribel Jonage.

**Q.** « Il faudra prévoir dans ces toilettes sèches des explications d'usage, simples et claires pour ne pas décourager les usagers devant ce nouveau système »

**R** Oui.

**Q.** « Attention, les bancs métalliques peuvent être brûlants »

**R** Ils seront positionnés le plus possible à l'ombre.

**Q.** « Est-il prévu de nommer le cheminement sous l'actuel bd de La Duchère, qui correspond à la promenade haute actuelle du parc ? »

**R** Non, pas à ce jour, mais on peut envisager de dénommer ce chemin et d'y mettre des bancs s'il reste un lieu d'usage.

**Q.** « Est-il prévu un point d'accès électriques pour les fêtes ? »

**R** Oui, au niveau de l'esplanade des fêtes, une armoire électrique est prévue permettant d'accueillir des animations ponctuelles.

**Q.** « Est-il prévu un espace pique-nique avec des tables ? »

**R** Non, ce n'est pas prévu. La zone des bassins, qui semblait la plus propice, doit être dégagée de tout obstacle.

**Q.** « Est-il possible de réfléchir à une autre implantation pour des tables hors zone inondable ? »

**R** Oui.

## 7/ Planning des travaux

- Travaux d'aménage des eaux pluviales : de mi-mai à novembre 2011.
- Travaux hydrauliques (terrassement pour créer les bassins) : de mi mai 2011 à mars 2012.
- Phase 1 (travaux dans la balme, au sud) : de septembre 2011 à novembre 2012.
- Phase 2 (haut du parc) : de novembre 2011 à février 2013.
- Phase 3 (centre du parc) : d'avril 2012 à septembre 2013.
- Phases 4 et 5 (sauvegarde et bas de la balme) : la date de démarrage des travaux dépend de la libération des terrains, c'est-à-dire de la livraison de la mosquée (qui permettra la démolition de l'actuel lieu de culte musulman) et du relogement puis de la démolition de l'immeuble situé en bas de la balme.

### **Le parc sera donc fermé entièrement et impraticable à partir de mai 2011.**

Une passerelle piétonne sera installée pour maintenir une traversée à pied, notamment pour les élèves du lycée d'enseignement professionnel F. Cevert.

Autres travaux préliminaires :

- Une conduite d'eau potable est à déplacer sous la digue centrale pour favoriser son entretien.
- Une conduite de gaz doit également être déplacée pour les mêmes raisons. Travaux prévus courant février 2011.
- Le terrain de foot sera démonté.
- Démolition du bâtiment des espaces verts, démolition du local des pétanquistes (relocalisée à Balmont sous le château d'eau), démolition d'une station de refoulement, démolition des toilettes des boulistes.
- La base vie du chantier sera positionnée sur le terrain de l'ancienne station service.
- Un chantier d'insertion est en cours sur le parc pour l'arrachage et abattage des arbres et le nettoyage des espaces verts. Ce chantier est piloté par ADN Service qui encadre une dizaine de personnes en insertion professionnelle habitant La Duchère ou Mermoz, en partenariat avec l'AFPA.

**Q.** « Y aura-t-il une passerelle pour traverser l'avenue Rosa Parks et sécuriser les piétons ? »

**R** Non, ce type d'aménagement ne se fait plus. Sur ce secteur, la priorité sera donnée aux piétons et le passage piéton sera très renforcé (surélevé).

***Cet atelier concluait la 2<sup>ème</sup> phase de concertation pour l'aménagement du parc du Vallon. Ce projet d'aménagement sera présenté en réunion publique avant l'été, une exposition itinérante sera également réalisée pour présenter le projet aux Lyonnais et aux habitants de communes avoisinantes de La Duchère.***